

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



SOMMAIRE

PREAMBULE

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE – la situation internationale et nationale après la crise sanitaire

- Les prévisions macro-économiques : au niveau international
- Les prévisions macro-économiques : en zone euro
- Le contexte national – l'économie à l'épreuve de l'épidémie
- La loi de finances pour 2021 - les principales mesures relatives aux collectivités locales

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les résultats annuels

L'évolution des indicateurs d'épargne sur la période 2019-2020

Les dépenses et les recettes de fonctionnement

La fiscalité directe locale

Les dépenses et les recettes d'investissement

Les emprunts

III – LES ORIENTATIONS POUR 2021

La construction du BP 2021 - les orientations budgétaires en section de fonctionnement comprenant le détail des charges de personnel conformément à la réglementation

- A. La structure des effectifs
- B. Le temps de travail
- C. Les charges de personnel
- D. Les actions sociales et les avantages en nature
- E. La gestion prévisionnelle des ressources

Les orientations budgétaires en section d'investissement – les dépenses d'équipement, la recherche de financements

Les objectifs



PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les objectifs du DOB sont :

- Discuter des orientations budgétaires de la commune
- Informer sur la situation financière de la commune

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés, la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière

Une nouvelle obligation a été rajoutée depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui consiste à faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).



I - Le contexte général – la situation économique et sociale

➤ Les prévisions macro-économiques : au niveau international

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au second trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au second semestre.

Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre 2020, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 :

- + 7,5 % par an aux Etats-Unis après - 9 % au deuxième trimestre
- + 12,5 % par an en zone euro après -11,7% au deuxième trimestre

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2^{ème} vague de contaminations. Au 4^{ème} trimestre, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité.

Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui - plus stricts qu'à l'automne - compliquent les échanges économiques au 1^{er} semestre 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au second semestre 2021.

➤ Les prévisions macro-économiques : en zone euro

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au 3^{ème} trimestre passant de - 11,7 % au second trimestre à + 12,5 % au troisième.

Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme).

Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au 4^{ème} trimestre, la 2^{ème} vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...

L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les



écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au 4^{ème} trimestre 2021 et de 7,3 % en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au premier semestre. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. Les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance de 750 milliards € de prêts et subventions qui s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois, l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, avec des taux d'intérêt très bas.

Dans ce contexte, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ -7.3% en 2020 avant de rebondir à 3.9% en 2021.

➤ **Le contexte national – l'économie à l'épreuve de l'épidémie**

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,8 % au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au 3^{ème} trimestre tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019).

La croissance du PIB a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre.

Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2.

La perte d'activité est attendue à - 9,1 % en moyenne en 2020.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations rendrait un troisième confinement inévitable.

De lourdes conséquences sur le marché du travail : malgré les mesures exceptionnelles au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin 2022.



D'importantes mesures de soutien économique du gouvernement financées par l'emprunt :

- Un accompagnement pour soutenir les ménages, les entreprises et notamment les secteurs d'activités les plus durement touchés par l'épidémie (coût total estimé à près de 470 milliards € soit environ 20% du PIB),
- Un plan de relance 2021-2022 de 100 milliards € soit 4.3% du PIB comprenant 3 axes (écologie 30Mds, compétitivité 34Mds et cohésion 36Mds) pour le soutien de l'activité et minimiser les effets de la crise sanitaire sur le long terme,
- Une enveloppe supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier répartie sur les mesures mises en place précédemment.

Une inflation durablement faible du fait l'effondrement des prix de certains biens et services, induite par une plus forte baisse de la demande mondiale et de la chute des prix du pétrole.

Après 1,1 % en 2019, **l'inflation française s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020.**

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années.

Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

Une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises avec une proportion de crédits trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés qui est passée de 35% au premier trimestre 2020 à 72 % au second trimestre notamment sur les secteurs les plus demandeurs de l'hébergement et de la restauration, du transport et des services aux entreprises.

Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020, le déficit public devrait atteindre **11,3 % du PIB en 2020**, tandis que la dette publique s'élèverait à **119,8 % du PIB**

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE (taux négatifs jusqu'à l'échéance 10 ans).

➤ **La loi de finances pour 2021 - les principales mesures relatives aux collectivités locales (LFI2021 publiée au JO le 30/12/2020)**

La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la LFI2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020.

Cette LFI2021 est largement consacrée à la relance de l'économie avec notamment le plan « France relance » de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020 pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie.

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros... Cette clause de sauvegarde, prolongée sur



amendement des députés, a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

Il est à noter que Saint-Laurent-du-Var n'en bénéficie pas, comme la très grande majorité des communes.

Stabilité de la DGF

Le projet de LFI2021 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la DGF même si, comme chaque année, certaines communes verront cette recette baisser et d'autres la verront progresser.

Un niveau stable d'environ 27 milliards d'euros pour 2021 et une minoration des variables d'ajustement à hauteur d'un peu plus de 50 millions d'euros sont prévues, supportée pour moitié par les départements et pour moitié par les régions. Comme depuis 2 ans, la minoration des variables d'ajustement sera appliquée au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

Centralisation de la TCFE

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) qui s'élevait à 2,3 Md€ en 2019 va être centralisée. Elle devient une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité. Les collectivités restent destinataire du produit de la taxe mais ne pourront plus modifier le taux. Les collectivités dénoncent une nouvelle perte de levier fiscal local.

Des dotations d'investissement en légère progression

Les dotations de soutien à l'investissement, DETR et DSIL, devraient peu évoluer en dehors de la part supplémentaire de DSIL prévue dans le cadre du plan de relance qui s'élève à 1 Md€ en crédits d'engagement mais seulement 100 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2021.

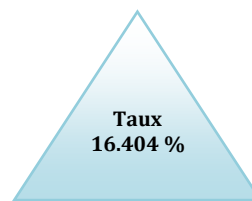
Des opportunités pour lancer les projets

Le plan de relance et sa territorialisation offre des opportunités aux collectivités. Qu'il s'agisse des appels à projets, des subventions venant des opérateurs de l'Etat ou des crédits du plan France relance, les sources de financement sont nombreuses pour inciter les collectivités à lancer leurs projets.

Avancement du versement du FCTVA

L'avancement d'une année du versement du FCTVA, dès 2021, a été voté. Ainsi, les collectivités relevant actuellement du versement en N+2 passeraient en N+1 tandis que celles touchant aujourd'hui le fonds en N+1 en bénéficieraient l'année même de la dépense. A la différence du dispositif de 2009, qui avait prévu d'accélérer le versement du FCTVA uniquement pour les collectivités atteignant un objectif de hausse de leur investissement, l'amendement voté ne pose aucune condition en terme de volume d'investissement. Le coût estimé du dispositif est de l'ordre de 5,4 milliards d'euros pour l'État, pesant exclusivement sur l'exercice 2021.

Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA



Saint-Laurent-du-Var reçoit le FCTVA en N+1 et sera concernée par cette nouvelle mesure dès 2022.



Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Pour 2021 le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est fixé à 0.2 % sur les bases de taxes foncières uniquement (gel pour la TH). Pour rappel, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire (Pour le coefficient 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%)

Par ailleurs, la LFI2021 confirme les engagements du Gouvernement en matière de baisse des impôts, avec la **suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales** engagée en 2018.

Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation a été définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Afin de compenser cette perte de TH, la taxe sur le foncier bâti sera basculée des départements aux communes et une part de TVA sera versée aux groupements de communes et aux départements. Bien qu'une compensation à l'euro près soit prévue, cette réforme crée toutefois de l'incertitude pour les collectivités inquiètes d'une décision future de l'Etat sur le niveau de compensation.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Le nombre de ménages qui ne paie pas la taxe d'habitation : 1,8 million

Ménages exonérés : 78%

A Saint-Laurent-du-Var : FOYERS LAURENTINS EXONERES 72%

Nombre de foyers soumis à la Taxe d'Habitation pour résidence principale : 15 363

Nombre de foyers concernés par la suppression de 100% de la TH en 2020 : 9 516 (montant moyen économisé par les foyers concernés 642 €)

Nombre de foyers fiscaux parmi les 20% les plus aisés concernés par la suppression de 30% de la TH en 2021 : 3 690 (montant moyen économisé 431 €)

Quelques autres mesures :

- ✓ L' Aide exceptionnelle pour le département des Alpes-Maritimes de 20 millions d'euros pour faire face aux conséquences sanitaires de la catastrophe naturelle liées au passage de la tempête Alex début octobre 2020
- ✓ L'État a pris en charge la moitié du coût des masques achetés par les collectivités entre le 13 avril 2020 et le 1er juin 2020, dans la limite d'un prix plafond de 0,84 euro pour les masques à usage unique et 2 euros pour les masques réutilisables. 40 millions d'euros ont été budgétisés (en crédits de paiement) pour le financement de cette mesure.

Saint-Laurent-du-Var a bénéficié du concours exceptionnel pour l'achat de masques à hauteur de 35 590.72 €.



II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le budget 2020 de la commune et des collectivités territoriales dans leur ensemble, a été construit puis réalisé dans un contexte totalement inédit.

La crise sanitaire dure depuis le mois de mars 2020. La Commune a pris la mesure des impacts profonds de cette crise et a déployé des actions de soutien en faveur de la protection des personnes, du secteur économique et associatif par des exonérations de droits de voirie, de redevances d'occupation du domaine public, de redevances et loyers, la gratuité du stationnement sur la voie publique, l'exonération de la totalité de la taxe sur la publicité extérieure pour l'année 2020.

Les nombreuses incertitudes sur les mesures nationales ont profondément perturbé les repères de l'activité économique et secoué les organisations.

L'effet COVID19 a eu un impact d'une part, sur l'évolution des dépenses en raison des approvisionnements en masques, savons, gels, gants et autres articles nécessaires pour lutter contre la pandémie et d'autre part, sur la baisse des produits des services, principalement, liée à l'arrêt puis à la diminution de l'activité.

Par ailleurs, la Commune a mis en œuvre un plan de continuité d'activité et s'est attachée à ce que les activités placées dans ses différents champs d'intervention, domaine social, domaine culturel, enfance petite enfance en particulier, fassent l'objet d'un accompagnement adapté au contexte d'urgence sanitaire dans un premier temps, de mesures post confinement dans un second temps.

Les impacts multiples sur l'absentéisme (cas positifs COVID, cas contacts COVID, agents vulnérables,...) ont entraîné des effets significatifs sur l'organisation et la réalisation des missions.

Malgré les adaptations et les difficultés, l'objectif premier de la municipalité a été de garantir la protection des personnes.

Les résultats annuels 2020

L'impact déstabilisant de cette épidémie a encouragé la Commune à prendre des mesures prudentielles pour ses finances. C'est pourquoi, le résultat provisoire 2020 de l'exécution du budget annuel de fonctionnement dégagé, reste excédentaire, de l'ordre de 4.2 millions d'€, sur cet exercice. Un bilan financier très positif dans un contexte inédit.

Les grandes masses financières du budget 2020 (réalisations provisoires)

Contrôler l'évolution des dépenses et leur gestion est un enjeu essentiel pour une plus grande maîtrise de nos finances		
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Section de fonctionnement	41 730 571.42	43 513 264.88
<i>Résultat de l'exercice</i>		1 782 693.46
<i>Résultat reporté de N-1</i>		2 450 000.00
RESULTAT DE CLOTURE		4 232 693.46
Section d'investissement	8 409 123.46	8 465 473.72
<i>Résultat de l'exercice</i>		56 350.26
<i>Résultat reporté de N-1</i>	81 059.94	
RESULTAT DE CLOTURE	24 709.98	



L'évolution des indicateurs d'épargne sur la période 2019-2020

Selon les premières tendances financières pour 2020, les collectivités auraient finalement mieux résisté à la crise que prévu. C'est aussi ce qui ressort des premières données provisoires pour la commune. L'épargne brute augmenterait d'environ 27 % par rapport à 2019.

Analyse	2019	2020 (provisoire)
Recettes de fonctionnement courant	43 238 091,94	43 031 989,80
Dépenses de fonctionnement courant	39 867 206,25	39 125 821,50
Epargne de gestion	3 370 885,69	3 906 168,30
Résultats financiers	-1 021 611,79	-988 395,69
Résultats exceptionnels	39 230,89	126 755,68
Epargne brute	2 388 504,79	3 044 528,29
Remboursement courant du capital de la dette	1 986 700,09	2 292 453,67
Epargne Disponible (Autofinancement net)	451 044,39	752 074,62
Encours de dette	39 343 895,00	39 757 931,00
Capacité de désendettement	16	13

Les dépenses et les recettes de fonctionnement

La variation 2019/2020 des réalisations fait apparaître une réduction de 2.02% des dépenses réelles de fonctionnement alors que dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement ne régressent que de 0.20%.

Les incertitudes liées à la crise sanitaire ont été anticipées et le plan d'économie strict mis en place a permis d'atteindre ces résultats positifs. Pour rappel, les crédits budgétaires ouverts au titre de 2020 avaient déjà été révisés pour tenir compte des effets de la crise. Toutefois, il est à noter que les efforts et l'implication des services gestionnaires ont été payants.

1. Les dépenses : Les réalisations 2020 par comparaison avec 2019 – Montants (provisoires) par chapitre

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES REALISEES 2019	DEPENSES REALISEES 2020 (provisoire)	VARIATION 2019/2020 (Montant)	VARIATION 2019/2020 (%)
011	Charges à caractère général	7 329 887,42	6 693 335,35	-636 552,07	-8,68%
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 914 682,01	25 302 736,92	388 054,91	1,56%
014	Atténuations de produits	1 031 648,55	810 203,72	-221 444,83	-21,47%
65	Autres charges de gestion courant	6 425 663,27	6 319 545,51	-106 117,76	-1,65%
Total des dépenses de gestion courante		39 701 881,25	39 125 821,50	-576 059,75	-0,01
66	Charges financières	1 032 477,26	993 256,10	-39 221,16	-3,80%
67	Charges exceptionnelles	29 529,46	32 455,41	2 925,95	9,91%
68	Dotations aux provision	215 000,00	0,00	-215 000,00	-100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		40 978 887,97	40 151 533,01	-827 354,96	-2,02%
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 471 213,19	1 579 038,41	107 825,22	7,33%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 471 213,19	1 579 038,41	107 825,22	7,33%
TOTAL		42 450 101,16	41 730 571,42	-719 529,74	-1,70%

Les charges à caractère général reculent de 8.68 % (-636 552.07 €) pour les raisons indiquées précédemment.



Les charges de personnel sont maîtrisées à + 1.56 % soit 388 054.91 € supplémentaires compte-tenu des mesures prévues au budget (Glissement Vieillesse Technicité et prime exceptionnelle COVID pour 80 000 €) et des efforts réalisés pour garantir le respect des protocoles sanitaires en remplaçant les agents absents (recrutements contractuels).

Les atténuations de produits : une diminution de 221 444.83 € soit -21.47% par rapport au CA2019. Ce chapitre 014 est notamment composé du prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU, du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales aussi appelé FPIC et du reversement sur forfait post-stationnement.

Le montant des dépenses déductibles 2020 (397 000 € contre 209 000 € en 2019) a permis de réduire le montant net à prélever au titre de la pénalité SRU2020.

SRU	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	359 151	182 531	415 056	512 648	499 689	652 273	477 934
En cumulé :							3 099 278 €

FPIC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	61 696	78 367	160 688	232 066	229 818	227 693	216 435
En cumulé :							1 206 763 €

Forfait post-stationnement - FPS	2019	2020
	151 682	115 262

Les « autres charges de gestion courante » sont en baisse de l'ordre de 1.65 % (-106 117.76 €) principalement sur le poste « subventions aux associations » qui passe de 2 828 550 € à 2 561 866 € parce que des demandes d'avances sur subventions ont été versées par anticipation fin 2019. En revanche, la participation au CCAS passe de 1 315 000 € à 1 350 000 € soit + 35 000 € pour accompagner les seniors et garantir un service d'aide à domicile de qualité.

Le réalisé au titre des **charges financières** composées essentiellement du remboursement des intérêts des emprunts apparaît également en réduction à hauteur de 39 221 € soit -3.80 %.

2. **Les recettes** : Les réalisations 2020 par comparaison avec 2019 – Montants (provisoire) par chapitre

CHAP.	LIBELLE	RECETTES REALISEES 2019*	RECETTES REALISEES 2020 (provisoire)	VARIATION 2019/2020 (Montant)	VARIATION 2019/2020 (%)
013	Atténuation de charges	767 981,23	721 388,83	-46 592,40	-6,07%
70	Produits des services, du domaine et ventes.	3 771 148,18	2 491 399,08	-1 279 749,10	-33,94%
73	Impôts et taxes	31 964 979,22	32 945 613,62	980 634,40	3,07%
74	Dotations et participations	5 819 270,00	6 200 135,63	380 865,63	6,54%
75	Autres produits de gestion courante	814 713,21	673 452,64	-141 260,57	-17,34%
Total des recettes de gestion courante		43 138 091,84	43 031 989,80	-106 102,04	-0,25%
76	Produits financiers	10 865,47	5 130,41	-5 735,06	-52,78%
77	Produits exceptionnels	145 860,35	159 211,09	13 350,74	9,15%
78	Reprises sur provisions (1)	100 000,00	110 000,00	10 000,00	10,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		43 394 817,66	43 306 331,30	-88 486,36	-0,20%
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections (2)	108 214,53	206 933,58	98 719,05	91,23%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		108 214,53	206 933,58	98 719,05	91,23%
TOTAL		43 503 032,19	43 513 264,88	10 232,69	0,02%



Les recettes de gestion courante diminuent de 0.25% de 2019 à 2020 avec une forte réduction des produits des services de plus d'1.2 millions € du fait de la diminution de l'activité liée à la crise sanitaire. Dans le même temps, le poste « impôts et taxes » progresse de plus de 3% (+ 980 634 €) par la perception de rôles supplémentaires sur la fiscalité locale et des droits de mutation en forte hausse (2 170 212 € perçus en 2019 contre 2 486 394 € en 2020).

Le poste « dotations et participations » est également en nette augmentation malgré la poursuite de la baisse de la DGF (2019: 1 695 401 € / 2020: 1 562 519 € soit -132 882 €). Ces ressources supplémentaires proviennent essentiellement des participations exceptionnelles attribuées par la CAF - Aide COVID pour le soutien aux structures de petite enfance suite à la diminution de l'activité (415 174 €).

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	4 299 675	3 398 674	2 540 643	2 009 882	1 873 466	1 695 401	1 562 519
		-901 001	-858 031	-530 761	-136 416	-178 065	-132 882
En cumulé, la perte est de : - 12 717 465 €							

La fiscalité directe locale – des impôts locaux qui restent dynamiques

	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation (TH)	58 772 509	17.97%	10 561 420 €
Majoration résidences secondaires	>>	>>	578 652 €
Taxe Foncier Bâti (TFPB)	59 743 274	17.80%	10 630 469 €
Taxe Foncier Non Bâti (TFPNB)	189 873	18.60%	35 316 €
2020 - TOTAL PRODUIT TOTAL PERCU			21 805 857 €

En 2020, le produit fiscal perçu est de 21 805 857 € (21 395 692 € en 2019) soit +410 165 € au titre des taxes d'habitation, foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Par rapport à 2019, on constate une légère baisse des bases de TAXE D'HABITATION et donc le produit TH reste stable.

En revanche, les bases sur le FONCIER BATI ont fait un bond de +4.65% notamment sur les locaux d'habitation ordinaire et sur les locaux à usage professionnel et commercial (effets de l'extension de Cap 3000).

Bases 2019 = 57 087 228 Bases 2020 = 59 743 274 générant ainsi un produit de **+472 776 €**

	2019		2020	
	Base imposée	Produit	Base imposée	Produit
Locaux d'habitation	37 658 209 €	6 703 161 €	38 492 541 €	6 851 672 €
Locaux professionnel	18 063 200 €	3 215 250 €	19 985 948 €	3 557 499 €
		9 918 411 €		10 409 171 €
				+ 490 760 €



Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement

Le niveau d'équipement 2020 reste tout de même élevé à hauteur de 5.8 millions d'euros, par comparaison avec la précédente année de cycle électoral (2014) qui est de 3.7 millions d'euros. Toutefois, il a été limité par les difficultés rencontrées durant la période de confinement au cours de laquelle l'activité a été réduite voire suspendue sur certains marchés de travaux aux fins de prévention et de lutte contre la propagation du virus.

Des frais d'études et l'achat de licences et logiciels : 348 451 €

Des subventions d'équipement versées : 493 111 €

L'acquisition de 11 places de stationnement : 84 642 €

Les aménagements, installations, plantations, matériels, mobiliers : 919 221 €

Les travaux de bâtiments et installations techniques : 826 377 €

Les autorisations de programmes :

- L'aménagement du littoral : 56 705€
- L'aménagement du Jaquon : 592 268 €
- L'extension du Conservatoire : 902 790 €
- L'extension du Cimetière : 170 387 €
- La vidéo-protection : 141 473 €
- L'AD AP : 119 384 €
- La fin des travaux de réhabilitation de la piscine : 101 955 €

La participation d'1 055 000 € à la SPL Côte d'Azur Aménagement pour la construction de l'école G. Ferrer et la crèche Les P'tits Gaby.

Des restes-à-réaliser très conséquents, à hauteur de 1 450 810 €, ont été reportés sur 2021 pour finaliser les opérations différées.

Les emprunts (chapitre 16)

Ce chapitre est composé principalement du remboursement annuel du capital des emprunts d'un montant de 2 281 99.80 €, mais aussi des remboursements de cautions sur loyers et parkings pour 2 173.43 €, du remboursement CAF de 4 000 € et de la part du remboursement en capital de la dette transférée du SDEG à la Métropole NCA pour un montant de 4 280.44 €.

Les recettes d'investissement

En terme de ressources, la section d'investissement est composée du reversement par l'Etat du Fonds de Compensation de TVA sur les dépenses d'investissement de N-1 éligibles (713 799 €), des financements extérieurs 2 718 322 € (DSIL, FRAT, subventions du Conseil Départemental 06, participation ALTAREA, pour l'essentiel), de l'affectation du résultat de fonctionnement (602 931€) qui contribue à l'autofinancement d'une part de nos investissements et enfin de la part de l'emprunt (2 700 000 €).

Les emprunts à Saint-Laurent-du-Var

La commune consulte systématiquement ses partenaires bancaires pour bénéficier des opportunités de marché afin de contracter les emprunts aux taux les plus attractifs. Pour exemple, le taux fixe annuel de l'emprunt 2020 contracté auprès de la caisse du Crédit Agricole n'est que de 0.76 %.

C'est pourquoi au sens de la Charte de Bonne Conduite, la ville est indexée à 100% sur un risque 1A (niveau de risque le plus simple).

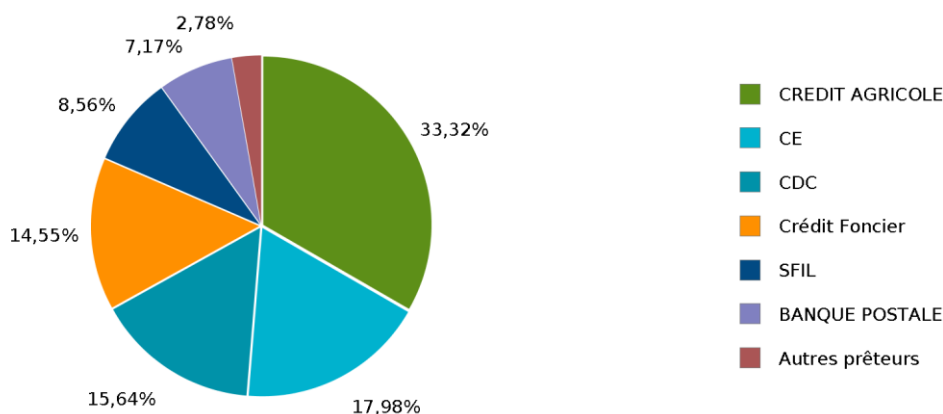


En effet, nos emprunts sont majoritairement à taux fixe (77.78%). La part de taux variable représente 22.22% dont 8,06% de Livret A.

Au 31/12/2020, le capital restant dû de la Ville de Saint-Laurent-Du-Var s'élève à 39 757 931.02 € et est composée de 28 emprunts. Il est stabilisé depuis 2019 (+1% en 2020) pour une capacité de désendettement contenue à 13 ans.

Le taux moyen à cette date est de 2,48% pour une durée résiduelle de 16 ans.

Les différents prêteurs sont :



Pour 2020, la commune a remboursé pour la part en capital, la somme de 2 281 999.80 € et pour les intérêts la somme de 1 000 957.13 €.

III – LES ORIENTATIONS POUR 2021

Le DOB est un moment clé du processus de préparation budgétaire. Il a cette vertu de de mettre au débat et d'envisager les nouveaux projets à mener. Il est également l'ébauche du projet de budget qui vous sera soumis au prochain Conseil Municipal.

Si antérieurement le contexte économique général était complexe, le BP2021 se prépare sous fond de crise mondiale d'un point de vue sanitaire, économique et social avec des remous qui ne peuvent à ce jour être appréhendés.

La Stratégie financière pour 2021 devra s'engager sur des bases prudentes, en assurant la continuité des activités, en poursuivant les projets engagés, avec l'espoir d'un retour à une situation « normale » dans un délai raisonnable.

De plus, les finances des collectivités territoriales sont concernées par les multiples réformes successives conduites dans le domaine de la fiscalité et des dotations. Si le dernier exercice pouvait soulever beaucoup d'interrogations, il semble que 2021 soit l'année d'éclaircissements en la matière.



- ✓ La disparition programmée de la taxe d'habitation, hors résidences secondaires, conduit à priver les collectivités d'une recette dynamique, fondée sur les bases fiscales, avec une maîtrise locale des taux, les garanties annoncées par le Gouvernement sur les mécanismes de compensation permettent de construire le budget primitif autour d'une stabilité des produits.
- ✓ Les dotations de l'Etat devraient également demeurer stables.

Ce budget 2021 devra donc s'inscrire dans une trajectoire vertueuse qui, sur les deux premières années pleines du mandat (2021 et 2022), vise, sous réserve d'éléments impondérables comme la persistance de la crise sanitaire au-delà du premier semestre 2021 :

- A retrouver une épargne brute à hauteur d'au moins 3,8 millions d'euros,
- A faire diminuer à hauteur de 38 millions d'euros l'encours de la dette,

Ce qui revient à retrouver à la fin 2022 une capacité de désendettement à hauteur de 10 ans maximum, telle qu'elle était au compte administratif 2018.

Pour y parvenir, un plan d'économies de dépenses et d'optimisation de recettes sera mené visant :

- A contenir la masse salariale par des réorganisations, des mobilités internes et des redéfinitions de périmètres de missions (en ne renouvelant pas certains postes, comme récemment le poste d'ingénieur du chef du service de l'aménagement) tout en maintenant un niveau de service de qualité,
- A limiter les charges courantes, notamment grâce à une politique d'investissements axée sur l'économie de ressources (dématérialisation, acquisition de matériels) et à l'optimisation de locaux (comme récemment le déménagement du service de l'ADEEL dans les anciens locaux mis à disposition de la Trésorerie rue de l'Ancien Pont),
- A limiter les dépenses de subvention aux associations, notamment à l'occasion de la renégociation de la convention d'objectifs pluri-annuelle avec l'AGASC,
- A optimiser les recettes de fonctionnement, notamment tarifaires ou de subventions,
- A optimiser le patrimoine communal en réalisant des regroupements d'occupants de locaux et des cessions foncières (comme la vente prévue cette année de la Maison Louis Roux ou la future cession à un opérateur d'un terrain au Jaçon),
- A limiter pendant les deux premières années du mandat les dépenses d'équipement à la seule finalisation des opérations structurantes du mandat précédent et aux dépenses d'entretien et de rénovation les plus urgentes,
- A optimiser les recettes d'investissement permettant de limiter le recours à l'emprunt, comme le recours aux PUP (projets urbains et partenariaux pour financer des équipements publics, à l'instar de l'opération Pugets Nord ou Square Bènes), au produit des cessions, aux subventions d'investissement du plan de relance,

Au prix de cette trajectoire contraignante pour l'action municipale, il sera ensuite possible de compenser les effets de la crise que nous traversons pour déployer grâce à un meilleur autofinancement, les opérations d'investissement nouvelles que nous aurons préparées pour rénover notre patrimoine notamment scolaire et sportif, pour continuer à améliorer le cadre de vie des Laurentins et pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.



Les dépenses de la section de fonctionnement :

Affirmer notre volonté de stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement (y compris la masse salariale), première condition pour assurer l'équilibre futur de nos budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement

1. Des crédits de fonctionnement destinés aux charges récurrentes de l'exercice devront être maîtrisés et prévus sans augmentation tout en tenant compte des dépenses d'achats (masques, gels, savons,...) pour préserver la santé des usagers et des collaborateurs.
2. En matière de charges de personnel, on s'achemine vers une hausse supérieure de 1.5% par rapport au BP 2020 malgré le non remplacement de plusieurs postes (départs non remplacés) qui s'explique en grande partie par :
 - ❖ les contraintes sanitaires qui pèsent sur la Commune pour pallier à la mise en place du protocole sanitaire spécifique,
 - ❖ le Glissement Vieillesse Technicité - GVT
 - ❖ le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations - PPCR,
 - ❖ les nouvelles indemnités de rupture de contrats de moins d'un an (100 000 € provisionnés),
 - ❖ ainsi que la prévision de 2 élections (Heures d'indemnisation d'agents).

A titre liminaire, il est rappelé que le montant du budget voté en 2020, au titre du chapitre 012, était de 25 266 632 euros, la décision modificative de décembre 2020 a porté ce chapitre à 25 405 632 euros. 25 302 736 euros ont été réalisés.

Ce poste représente 63.02% des dépenses réelles de fonctionnement réalisées au titre de 2020.

A- Structure des effectifs

Le personnel en activité représente 633.07 agents E.T.P. (contre 630.14 l'an dernier) majoritairement sur emplois permanents qui relèvent du statut de la fonction publique territoriale. La part des contractuels est 28.73% (contre 25,30% l'an dernier), augmentation qui reflète bien la nécessité de renforts contractuels pour la gestion de la crise sanitaire.

La commune aura donc maintenu globalement ses effectifs en dépit de cette crise et de son poids sur les finances publiques, jouant pleinement son rôle d'amortisseur social des difficultés économiques.

La répartition des effectifs par filières est le reflet de la diversité des compétences exercées dans les services municipaux :

Filière	Agents titulaires (E.T.P.)	Agents non titulaires (E.T.P.)
Administrative	116.17	6.70
Technique	164.30	66.81
Sociale	34.65	1,80
Médico-sociale	28.50	13.20
Sportive	11.80	2.73
Culturelle	14.25	1.81
Animation	43.83	61.48
Police municipale	37.70	0



Assistantes maternelles		15.00
Enseignants accompagnements leçons		0.63
Apprentis		3
Agents de sécurité/vacataires		4.71
Chargée de mission		1
Directeur/Collaborateur de Cabinet		3
Total	451.20	181.87

	Hommes	Femmes	Total effectifs agents
Catégorie A	14	32	46
Catégorie B	34	37	71
Catégorie C	156	438	594
Hors Catégorie	19	32	51
	223	539	762

On y dénombre 29.27% d'hommes pour 70.73% de femmes avec un taux de féminisation au premier rang pour les filières administrative, technique, animation, sociale et médico-sociale ; à l'inverse, les filières sportive et police municipale comptent à titre principal du personnel masculin.

La forme « champignon » de la pyramide des âges correspond à la forme régulièrement rencontrée dans les communes. L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 47 ans 9 mois, soit un vieillissement par rapport à la moyenne de 47 ans 6 mois constatée l'an dernier. Au niveau national, l'âge moyen est de 44 ans 7 mois (chiffres 2018, pas de données à jour actuellement).

B - Temps de travail

Les services de la Ville de Saint-Laurent-du-Var fonctionnent depuis 2001 sur la base réglementaire des 1 607 heures annuelles et 37h hebdomadaires de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi 17h00, ouvrant droit à jours 11 jours ARTT pour la majorité du personnel (70%).

Certains services comme l'Etat-Civil et l'administration de l'Education appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers.

D'autres postes nécessitent le recours à l'annualisation du temps de travail déployée pour les personnels des écoles et restaurants scolaires en lien avec le calendrier de fonctionnement de l'éducation nationale.

Il est également permis l'aménagement des horaires en période d'été pour l'ensemble des agents pouvant relever de ce dispositif (espaces verts, ateliers, cimetières).

Les agents de police municipale (brigades de roulement en journée et brigade de nuit) ont également des cycles de travail particuliers afin de répondre aux exigences d'un service fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Enfin, le télétravail expérimenté depuis un an auprès de services pilotes a été déployé très largement afin de répondre à la continuité de service public durant la crise sanitaire. Il devrait être renforcé en 2021 et années suivantes et fera l'objet prochainement d'une délibération de cadrage (généralisation de l'expérimentation).



C - Charges de personnel

Au titre de l'année 2020, il apparait, chapitres 011 et 012 confondus des dépenses de personnel d'un montant de 25 663 224 euros réparties selon les principaux comptes comme suit :

Traitements indiciaires bruts	13 300 291 €
Régimes indemnitaires	2 698 050 €
Nouvelle bonification indiciaire	69 755 €
Traitements non indiciaires (Assistants maternelles, CAE, apprentis, stagiaires)	527 832 €
Charges sociales	7 574 630 €
Médecine	44 937 €
Formation (hors cotisation CNFPT) mais stages payants CNFPT compris	68 681€
Frais de déplacement du personnel	6 084€
Frais de mission élus	2 450€
	Formation élus

D- Actions Sociales et Avantages en nature

Les agents laurentins bénéficient :

- ❖ d'un compte épargne temps au titre duquel les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, indemnisés ou pris en compte au titre de la retraite complémentaire ;
- ❖ des services d'un assistant social mutualisé avec le C.C.A.S ;
- ❖ d'une participation financière de la Ville à l'organisme PLURELYA (soit en 2020, 128 554 €), ainsi à cet organisme la gestion de prestations pour tous les moments de la vie (aides, loisirs et services, vacances etc ...) ;
- ❖ d'une participation versée par mois pour leur adhésion à une assurance labellisée en santé et prévoyance.

- Il s'agit d'un montant forfaitaire variable selon le traitement brut indiciaire de l'agent qui représente 20 € pour ceux dont le traitement est inférieur à 1700 € ou 15 € pour les autres cas.

Participation santé		
Année	Nombre d'agents	Coût
2018	349	67 790 €
2019	324	65 443 €
2020	323	64 083 €

- En ce qui concerne la prévoyance et selon un barème tenant compte du traitement indiciaire brut de l'agent, les participations varient de 5 à 11 €.

Participation prévoyance		
Année	Nombre d'agents	Coût
2018	418	42 806 €
2019	382	41 346 €
2020	376	40 308 €

- ❖ d'une participation à 50% au plus au paiement d'un abonnement à un service de transports publics de personnes, ce qui représente sur les trois dernières années les montants ci-après :



Participation aux frais de transport domicile-travail		
Année	Nombre d'agents	Coût
2018	24	1 830,72 €
2019	24	2 803,04€
2020	26	2 458,41€

- ❖ de titres restaurants mensuels, d'une valeur de 80 € par mois, l'agent contribuant à hauteur de 40%, soit 32 €, pour un agent à temps complet ; la Collectivité prend donc à sa charge 60%, soit 48 €. Depuis juin 2018, dans le cadre de la modernisation, un support mixte a été mis en œuvre au choix de l'agent : répartition mensuelle entre titres papier et titres carte dématérialisée à hauteur de 70 % papier et 30 % carte ou 50 % papier et 50 % carte ou encore 100 % carte.

Année	Nombre d'agents	Nombres de titres distribués	Coût agent	Participation Ville
2018	350	43 257	106 134 €	159 202 €
2019	364	33 395	106 835 €	160 253 €
2020	338	33 677	108 163 €	162 244 €

- ❖ de logements de fonction
2 logements de fonction sont réservés aux gardiens d'installations sportives (Gymnase Pagnol et Stade des Iscles) par nécessités de service. A ce jour, seul le logement du Gymnase Pagnol est occupé.

E- Gestion prévisionnelle des ressources

La collectivité poursuit ses objectifs fixés depuis ces dernières années en terme de masse salariale.

Conformément aux orientations, il s'agit d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité, d'anticiper chaque départ en retraite (rien que pour janvier 2021 : 10 agents en retraite) et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs pour contenir la progression de la masse salariale et ajuster les profils aux nouveaux besoins.

Au sein de chaque direction, une étude systématique du fonctionnement interne des services est effectuée afin de contenir la progression de masse salariale même si 2021 sera une année encore bien particulière.

- ❖ Le plan d'économies commence à porter ses fruits notamment sur le non-remplacement de personnels titulaires (9 postes d'agents titulaires non remplacés en 2021 pour une économie nette de 350 000€). L'année 2021 sera cependant impactée par les incidences de la COVID (mise en place de protocoles sanitaires et les nécessaires remplacements d'agents vulnérables, positifs ou de cas contacts) et par les nouvelles obligations légales liées à la loi de Transformation de la Fonction Publique (indemnité de précarité : +100 000€, extension du régime indemnitaire RIFSEEP à de nouvelles catégories d'agents : + 20 000€) ou à d'autres dispositions récurrentes comme la Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat(GIPA : +20 000€), l'augmentation du montant du SMIC, le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR : +25 000€).



Le déploiement des outils de dématérialisation ressources humaines se poursuit : e-formation pour déconcentration et e-congé pour la décentralisation dans ces domaines au sein des services municipaux, complété cette année par l'e-visites médicales et l'e-entretien professionnel à venir.

A noter, l'optimisation constante des recettes en termes de santé (remboursement de la compagnie d'assurances concernant le risque statutaire ainsi que la gestion des indemnités journalières reversées pas la CPAM en particulier celles liées à la crise sanitaire) tout en poursuivant l'effort financier consacré à la formation des agents municipaux et notamment pour encadrer l'employabilité via le dispositif de mobilité interne.

3. Concernant les atténuations de charges qui comprennent la pénalité SRU, le FPIC et le reversement des FPS, les premiers éléments confirment une progression de ce poste notamment sur le montant de la pénalité SRU de l'ordre de 65 000 €.
4. Les autres charges de gestion courante composées pour l'essentiel de l'enveloppe relative aux subventions de fonctionnement aux associations devront être maîtrisées, à l'aide de critères d'attribution permettant de mieux répartir l'enveloppe globale. Une attention toute particulière sera apportée aux associations caritatives qui œuvrent dans le domaine de l'urgence sociale.
5. Les charges financières comptabilisées au chapitre 66 contiennent essentiellement le remboursement des intérêts des emprunts qui pour 2021 devraient se stabiliser.
6. Le virement à la section d'investissement (023) sera maintenu au même niveau 1 300 000 € que pour 2020.
7. Le montant des dotations aux amortissements progresse du fait du niveau élevé des entrées patrimoniales dans l'actif communal (immobilisations corporelles, incorporelles et travaux)

Les recettes de la section de fonctionnement :

Des prévisions de recettes encore soumises à l'incertitude liée aux conséquences de la crise notamment sur les produits des services et redevances diverses qui, devront être révisées à la baisse en comparaison avec une version budgétaire d'activité dite « normale ».

1. Les produits des services notamment devraient évoluer par comparaison au BP2020 mais restent inférieur à ceux inscrits au titre du budget 2019. L'activité des services ayant repris en demi-teinte et la situation étant encore incertaine, la prudence reste de mise. L'enveloppe devrait se situer à hauteur de 3.4 millions d'euros.
2. Concernant le poste « dotations et participations », le montant de la DGF, non connu à ce jour, devrait se stabiliser à hauteur de 1 500 000 € (pas de perte de la population cette année). La seule variable d'ajustement concernera le niveau d'écêtement au titre du financement de la péréquation. Par ailleurs, sur ce poste, les participations de la CAF au titre des prestations de services et du CEJ pour l'ENFANCE et la JEUNESSE représentent le montant le plus conséquent de l'ordre de 3.5 millions d'euros.



3. Pour le poste impôts et taxes :

- ✓ **Concernant la fiscalité directe locale, le budget 2021 sera conforme aux engagements de la municipalité avec des taux de taxe maintenus** (seules les taxes foncières relèvent désormais d'une décision municipale).

TAUX 2020 = TAUX 2021

Taxe d'Habitation	17.97 %
Taxe sur le Foncier Bâti	17.80 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	18.60 %

Taux moyens communaux 2019 au niveau

	National	Départemental	Taux plafonds 2020
Taxe foncière (bâti)	21.59%	20.36 %	53.98 %
Taxe foncière (non bâti)	49.72 %	29.32 %	124.30 %

- ✓ Pour l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité métropolitaine (DSM) : le niveau reste identique,
- ✓ Des ouvertures de crédits similaires à celles de 2020 sont envisagées pour les autres taxes telles que la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité -TCFE, la taxe sur les pylônes, et les droits d'enregistrement et de mutation,

Selon la durée de la crise, la construction budgétaire fera très certainement l'objet de modifications imposant peut être des ajustements à l'occasion de décisions modificatives.

Les dépenses de la section d'investissement :

Les premiers mois d'un début de mandat représentent une phase sensible où se rencontrent les ambitions exprimées au cours de la campagne et la réalité de la situation financière locale.

Il s'articule en trois phases : la stratégie et la programmation, la mise en œuvre, enfin, la finalisation et l'évaluation.

En somme, les grands axes du mandat doivent être définis, or, celui qui s'ouvre est déjà marqué par plusieurs contraintes calendaires liées au contexte sanitaire. Il convient pourtant de prendre le temps de concevoir minutieusement les feuilles de route stratégique pour définir un projet de mandat réaliste.

Dans le cadre des équipements, les enjeux de la Commune reposent sur un renforcement de l'attractivité de la ville, la qualité du cadre de vie des habitants et le développement du territoire. De nombreuses actions sont déjà mises en œuvre et se verront renforcées et les opérations structurantes seront poursuivies (les reports 2020 en investissement représentent plus d'1 450 000 € pour les opérations en cours).

Après un premier mandat 2014-2019 caractérisé par une augmentation de 25% des dépenses d'équipement de la commune par rapport au mandat précédent, l'équipe municipale entend, grâce à la maîtrise des



charges, déployer, à travers un plan pluri-annuel d'investissements en cours de finalisation, un effort de l'ordre de 40 millions d'euros de dépenses d'équipement sur les années 2020 à 2025 (+10%) pour permettre principalement :

- De réaliser les promenades du littoral, avec notamment l'aménagement d'un nouveau centre nautique,
- De réaliser l'extension du cimetière Saint-Marc, indispensable pour redonner des capacités d'inhumation à la commune,
- De finaliser l'opération du square Bènes avec la réalisation d'une place centrale digne d'une commune de 30 000 habitants,
- De poursuivre l'opération de restructuration de l'éco-quartier Porte de France avec la réalisation des travaux préparatoires à l'aménagement, notamment en termes de parc paysager et de bassin de rétention des eaux et l'aménagement d'un commissariat mutualisé entre la Police Nationale et la Police Municipale,
- De poursuivre le programme d'extension de vidéoprotection et déployer des bornes d'appel d'urgence,
- D'aménager les espaces publics du futur quartier des Pugets Nord dont la nouvelle voirie,
- De lancer un programme de rénovation à visée de performance énergétique de nos bâtiments publics,
- De lancer les études de programmation de nouveaux équipements pour satisfaire les besoins de la population laurentine,
- De renforcer la végétalisation et d'améliorer le cadre de vie, avec par exemple la réalisation d'un ou plusieurs jardins familiaux,

A ces efforts, se rajouteront ceux de la Métropole et du SMIAGE, de l'OIN Nice Ecovallées, et du bailleur social Côte d'Azur Habitat mobilisés sur la même période pour offrir à la commune :

- L'arrivée du tramway sur Saint-Laurent-du Var par la création de la ligne T4 le long de la RM 6007 jusqu'à Cagnes-sur Mer et la préparation d'un mode doux de franchissement du Var, par câble ou par tramway, relié à la ligne T2 en face de la mairie,
- De nouvelles promenades sur berge le long du parc d'activités, dans le cadre du plan de renforcement des digues du Var,
- La poursuite des démolitions de bâtiments du quartier du Point du Jour au fur et à mesure du relogement de leurs occupants,
- La requalification de l'avenue De Gaulle,
- L'achèvement de la rénovation du môle ouest du Port,
- Sans oublier la relance du projet d'aménagement de la Plaine des Iscles.

Le budget 2021 prévoit une somme de plus de 7 millions d'euros d'investissements (hors reports) qui se décompose ainsi :

Opérations structurantes du mandat	3 946 000.00
---	---------------------

La requalification des espaces publics se poursuivra en 2021 avec la poursuite des études préalables à l'aménagement du Square Bènes comprenant une place centrale, des commerces et parkings, des espaces paysagers, et des logements.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'aménagement de sa façade littorale, le réaménagement des promenades Landsberg et Cousteau va débuter dès 2021 pour s'achever en 2022.



La rénovation du terrain en gazon synthétique du Stade des Iscles avec une réhabilitation en raison de son état de vétusté consiste en l'enlèvement du revêtement actuel, la réfection de la structure, le reprise des réseaux d'arrosage et d'éclairage et la pose de mobilier de sport.

La poursuite du programme d'aménagement du Cimetière Saint Marc s'inscrit en droite ligne de la politique menée par la municipalité en matière d'aménagement et de capacité funéraire pour les Laurentins. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2021.

L'inscription de crédits pour des études et diagnostics des équipements sportifs, des bâtiments scolaires et des établissements de petite-enfances afin de prioriser les bâtiments nécessitant des travaux immédiats de rénovation et de mises aux normes, notamment pour pouvoir lancer les deux principales opérations :

- ✓ La réfection du complexe Layet pour plus de 2 millions d'euros
- ✓ La réfection du groupe Castillon estimée également à plus de 2 millions d'euros

Opérations récurrentes

1 991 000.00

La commune consacrera, cette année encore, une somme importante à destination de ces opérations récurrentes composées en grande partie par le renouvellement de matériel, de mobilier, par des aménagements divers et d'entretien.

Les montants les plus conséquents concernent l'entretien des bâtiments communaux et locatifs (570 000 €), la poursuite des travaux d'accessibilité AD'AP (200 000 €), l'enveloppe pour d'éventuelles acquisitions foncières (200 000 €), le renouvellement du matériel informatique, des licences et logiciels et des travaux de raccordement en fibre optique (300 000 €).

Opérations nouvelles

1 090 950.00

En terme d'opérations nouvelles, l'attribution de subventions foncières pour les opérations de construction de logements sociaux pour 250 000 €, l'achèvement du FISAC (85 000 €), deux opérations de réhabilitation dans le cadre de l'entretien de nos bâtiments : la remise en état de la loge du gardien du cimetière (120 000 €) et la réfection complète de l'immeuble Rue de l'Ancien Pont (ex. Trésorerie : 65 000 € en 2021, 700 000 € au total pour l'opération), la création d'un espace de vie sociale au Quartier des Pugets (200 000 €), des travaux de réhabilitation de l'ossuaire au cimetière Saint-Marc, le plan de balisage des plages, signalisation et mobilier urbain, la dématérialisation de l'affichage municipal.

Une inscription de 30 000 € dédiée à l'achat de matériels divers et de sonorisation dans le cadre des festivités permettant de réaliser une économie annuelle de 40 000 € en fonctionnement.

Les recettes de la section d'investissement :

Pour financer les investissements qu'elles réalisent, les communes disposent de ressources telles que le Fonds de compensation de TVA, de subventions d'équipement reçues, de l'autofinancement à partir des résultats reportés de l'année N-1 et pour compléter les ressources propres, le recours à l'emprunt permettant l'équilibre de la section.



Au regard des dépenses d'investissement éligibles réalisées en N-1, le montant du FCTVA à percevoir devrait se situer autour de 850 000 €, les subventions d'équipement attribuées et restant à percevoir de l'ordre de 1.5 millions d'Euros.

La Commune intensifie ses recherches de financement auprès des partenaires institutionnels. Les services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, la Métropole Nice Côte d'Azur, pour citer les plus représentatifs, accompagnent la commune sur de nombreux projets tels que les aménagements du Littoral et l'extension du cimetière Saint-Marc mais également la rénovation de la pelouse synthétique du Stade des Iscles, etc ...

Une enveloppe pour les produits de cessions foncières sera également inscrite.

L'autofinancement permet à partir des économies réalisées et des produits supplémentaires perçus en section de fonctionnement de financer une part des équipements arbitrés par la municipalité. Au titre de 2021, la commune envisage un surplus de la part de cet autofinancement avec une prévision au budget de plus de 2 millions d'euros au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

En ce qui concerne le prévisionnel de recours à l'emprunt en 2021, il serait de l'ordre de 2 millions d'euros, en tenant compte du remboursement en capital 2021 de 2.5 millions d'euros, la diminution de l'encours de la dette communale atteindrait 500 000 €.

Objectifs pour l'exercice 2021 = **RIGUEUR ET AMBITION**

Dépenses réelles de fonctionnement totales	De l'ordre de 43.5 millions d'euros de DRF soit une hausse de 1% par rapport au réalisé 2020
Besoin de financement	2 000 000 d'euros conforme à l'objectif de désendettement de l'ordre de 500 000 € sur l'exercice 2021 (réalisé 2020 = 2,7 millions €)

Cette rigueur de gestion, qui anime la municipalité depuis 2014, sera poursuivie dans les années à venir avec la poursuite des équipements dédiés au développement et à l'attractivité du territoire communal.

